Faits divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **14 (1881)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

vent ose s'affubler du manteau de la science. Comment ne pas féliciter le public de langue allemande d'avoir à sa disposition de pareils moyens d'instruction, et qui plus est, de savoir en profiter? V. R.

FAITS DIVERS

Programme de la société de la Haye pour la défense de la religion chrétienne de l'année 1881.

Les directeurs, dans le programme de l'année précédente, avaient invité les auteurs de deux mémoires à leur permettre d'ouvrir le bulletin cacheté, afin de pouvoir passer au couronnement partiel de leurs travaux. On s'est rendu à cette invitation et il s'est trouvé que l'auteur du mémoire sur l'*islamisme* (épigraphe : wo das Aas ist, u. s. w. Luc XVII, 37) est Carl Nathanael Pischon, Superintendent und Oberpfarrer in Treuenbrietzen (Preussen) et celui de l'*Etude chrétienne du mariage* (épigraphe : ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν (Math. XIX) est G. M. Wilhelm Glock, Stadtvikar in Baden-Baden.

Dans sa session du 12 septembre 1881 et jours suivants, le comité directeur s'est livré à l'appréciation de *dix* mémoires, servant de réponse à deux d'entre les questions mises au concours en 1879.

I

Cinq mémoires se rapportent à la question :

Dans quelle mesure l'histoire comparée des religions, telle qu'elle se cultive de nos jours, contribue-t-elle à la connaissance et à l'appréciation du christianisme?

Le premier, en allemand, avec l'épigraphe : *le sanctuaire de la vérité est inviolable* (Calkoen) a été mis de côté sans examen pour des raisons que l'auteur n'aura pas de peine à comprendre.

Le second en hollandais (épigraphe : *Jedem Volke ist der Glaube an seine Götter der Führer zu Christo,* Hase), tout en annonçant de la sympathie pour le sujet et une application louable, ne laissait pas d'être tout à fait insuffisant. La première partie, traitant de l'histoire et de la méthode de la science religieuse comparative, restait à peu près à côté de la question et manquait d'ailleurs d'indépendance. La

seconde partie, traitant des origines du christianisme, n'était empruntée que pour une faible part à l'histoire des religions et renfermait d'ailleurs plusieurs thèses risquées et dénuées de preuves. La comparaison des trois grandes religions, dans la troisième partie, offrait quelques remarques justes, mais ne laissait pas d'être superficielle. Impossible par conséquent d'accorder le prix.

Le troisième mémoire en allemand, comme les deux suivants, avait pour épigraphe : πάντα δοκιμάζετε, τὸ καλὸν κατέχετε. On désapprouva unanimement la division en une partie générale et une partie spéciale. On fut moins unanime sur la valeur des conséquences que l'auteur tirait de l'histoire comparative des religions à l'égard de la religion et du christianisme. Mais tous s'accordèrent dans les scrupules sérieux soulevés par la méthode. Evidemment le résultat de la démonstration était fixé à priori. Le choix des faits et leur application manquait d'impartialité. La conception du christianisme prêtait le flanc à de graves objections auxquelles le mémoire ne répondait pas. D'autre part le mémoire donnait les preuves d'une étude sérieuse de l'Evangile et d'une chaude sympathie pour lui. Les directeurs ne purent pourtant pas se résoudre à le couronner.

Telle fut encore la conclusion à l'égard du quatrième mémoire avec l'épigraphe Jean XVI, 15[a]. On rendit tout d'une voix hommage aux grandes lectures de l'auteur et à mainte réflexion aussi juste que frappante. On regretta d'autant plus la division forcée du travail, laquelle avait porté une irréparable atteinte à la clarté de l'exposition et avait causé beaucoup de redites. L'auteur avait fait d'ailleurs une distinction très contestable entre le christianisme et la religion chrétienne, sans pourtant la maintenir rigoureusement. D'ailleurs, déplacée dans ce mémoire, elle nuisait à la précision et à la clarté du résultat. Il en résulte que cet auteur-ci, comme les précédents, a été insuffisant.

Nous arrivons au cinquième avec l'épigraphe : *Religion des Kreuzes* u. s. w. Schiller. L'auteur avait donné le titre suivant à son mémoire : *Der Offenbarungswerth der christlichen Religion aus dem Gesichtspunkte der vergleichenden Religionswissenschaft beurtheilt.* Ce titre n'exprimait qu'à moitié ce que l'auteur avait donné. En effet, la seconde partie qui surpassait de beaucoup en étendue les deux autres réunies, offrait « eine buddistisch-christliche Evangelien-Harmonie, mit Seitenblicken auf andere Religionskreise, » et ailleurs dans son étude l'auteur avait tenu un compte particulier des rapports du christianisme et du bouddhisme. Malgré la justification qu'il a essayé de donner de

son procédé, les directeurs ont pensé qu'il ne limitait pas seulement le sujet, mais qu'il manquait encore de justesse, en sorte que la réponse à la question posée par la société n'était pas complète. On ne pouvait donc pas lui adjuger le prix, d'autant moins qu'en outrant les points de ressemblance entre la légende bouddhiste et les récits évangéliques, l'auteur s'était donné une peine inutile à les expliquer. Ces objections capitales ne permettaient pas même aux directeurs de voter un couronnement partiel. Cependant ils ne pouvaient fermer les yeux à des mérites sérieux. Tous attribuaient une grande valeur à certaines parties du mémoire, par exemple au parallèle entre l'enseignement de Jésus et celui de Bouddha dans la troisième partie. On rendait un hommage unanime à la grande connaissance et aux vastes lectures du savant auteur. Il sera donc agréable au jury de le dédommager plus ou moins du travail qu'il s'est imposé, par un don de deux cents florins. Si cette disposition entre dans ses vues, il n'aura qu'à s'adresser au secrétaire de la Société et à lui permettre d'ouvrir le bulletin.

II

Les autres cinq mémoires étaient consacrés à *Alexandre Vinet, considéré comme moraliste et apologiste chrétien.*

Le premier, en allemand, et signé d'une sentence empruntée à Kierkegaard, était un traité d'une étendue relativement bornée et fut jugé tout à fait insuffisant. Le portrait de Vinet moraliste était incomplet, celui de Vinet apologiste superficiel. On devait en dire autant de l'appréciation de ses mérites : Vinet n'était pas placé en rapport avec son époque et sa méthode n'était pas nettement dessinée.

Le second mémoire, en allemand, et avec une épigraphe de F. de Rougemont, attestait à la fois une étude soignée des écrits de Vinet et une méprise dans l'intention de la question. La Société n'avait pas demandé une anthologie, comme celle de M. Astié, mais un portrait et une appréciation du moraliste et de l'apologiste. L'auteur, au contraire, s'était contenté au fond d'une série d'extraits, traduits en allemand, dont le choix n'était pas malheureux, mais dont la classification semblait arbitraire et peu faite pour caractériser Vinet. Enfin il n'était guère question d'apprécier ses mérites. On le voit, il était impossible de songer à décerner un prix.

L'auteur du troisième mémoire, également en allemand (épigraphe : *la foi est une œuvre, ou elle n'est rien*, Vinet), offrait aussi une riche anthologie des écrits de Vinet, tout en conservant l'original; mais

ces citations accusaient peu de tact, comme, en général, la forme du mémoire était défectueuse au point de rendre le couronnement impossible. D'ailleurs le plan de l'auteur était très contestable. Le tiers du mémoire était consacré à démontrer l'orthodoxie de Vinet. Cette démonstration était inutile, occasionnait des redites dans l'exposition de la morale et de l'apologétique de Vinet et n'était guère propre à le caractériser. Ainsi, tout en reconnaissant l'application que l'auteur avait apportée à l'étude de Vinet et le bonheur avec lequel il avait rempli quelques parties de sa tâche, les directeurs ont dû renoncer à l'adjudication du prix.

La direction a pris une seule et même décision à l'égard des deux derniers mémoires, l'un en français avec l'épigraphe : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ;* l'autre en hollandais avec l'épigraphe : *Virtutem videant.* (Persius.) L'un et l'autre auteurs, s'ils permettent au secrétaire d'ouvrir le bulletin cacheté, recevront la médaille d'argent avec deux cents florins; leurs mémoires seront insérés aux œuvres de la société, après avoir été revus sous l'influence des remarques que les directeurs leur communiqueront.

Cette décision résulte des considérations suivantes. Ni l'un ni l'autre auteur n'avait donné une réponse complète à la question, mais l'un et l'autre avaient, chacun à sa manière, fourni un travail estimable, çà et là même excellent, digne de l'approbation de la Société et de l'attention du public. Ajoutons que les deux écrits se complétaient en quelque sorte et ne perdront pas ce caractère par la revision. L'auteur hollandais, plus fidèle et plus complet dans le portrait de Vinet comme moraliste et apologiste, était faible dans la caractéristique de son personnage et dans l'appréciation des objections que soulève son point de vue. En revanche, l'auteur français a pénétré davantage dans la théologie de Vinet et dans ses rapports avec le réveil de la Suisse; mais son exposition du moraliste et de l'apologiste était moins objective que celle de son compétiteur; enfin la critique dominait trop et était même, aux yeux de quelques directeurs, outrée, subjective et en conséquence peu équitable. Mais le comité se réserve de communiquer ces réflexions et bien d'autres encore aux honorables auteurs eux-mêmes.

III

Point de réponse à la question sur l'*Exégèse des textes bibliques dans les écrits confessionnels de l'Eglise réformée néerlandaise.* Cette

question n'est pas remise au concours. Il est ouvert sur les deux sujets suivants :

1° Un traité sur la valeur des termes de *foi* et de *croire* dans les écrits du Nouveau Testament.

2° Une exposition de la *doctrine de la prière d'après le Nouveau Testament.* Dans la pensée de la Société, cette exposition est destinée à avancer la connaissance et la juste appréciation du christianisme primitif.

Les réponses doivent entrer avant le 15 décembre 1882. Ce qui vient au delà de ce terme est mis de côté.

La direction attend avant le 15 décembre 1881 les réponses aux questions *du serment et de son maintien dans l'Etat moderne* et *du dogme de l'Ecriture sainte, jugé par l'Ecriture même.*

Un prix de *quatre cents florins* (800 francs environ) est attribué à une réponse satisfaisante à chacune des questions, ou au choix des auteurs, soit la médaille d'or avec cent cinquante florins, soit la médaille d'argent avec trois cents quatre-vingt-cinq florins.

Les mémoires couronnés sont insérés aux œuvres de la Société et publiés par elle.

Ce n'est qu'avec le consentement de l'auteur qu'on procède à l'adjudication d'une partie du prix. L'insertion susmentionnée peut ou non se combiner avec elle.

Les mémoires, pour être admis, doivent être écrits très lisiblement, en hollandais, en latin, en français ou en allemand. (Avec le caractère romain.)

Les réponses mal écrites sont écartées.

La concision, qui ne nuit pas à l'importance du sujet, est une recommandation.

Les mémoires doivent porter une épigraphe, qui sera répétée sur un pli cacheté contenant le nom et l'adresse des auteurs. L'envoi doit se faire *franco* au secrétaire de la Société, M. le professeur A. Kuenen à Leyde.

Les mémoires couronnés ne pourront être ni réédités ni traduits sans l'autorisation préalable des directeurs.

Les manuscrits non couronnés demeurent la propriété de la Société, à moins qu'elle ne juge à propos de les céder aux auteurs, s'ils le désirent. Au reste, ceux-ci ont le droit de livrer à l'impression le travail que la Société ne publie pas.